

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session automne 2020

<p>POL 1400-40 INTRODUCTION AUX RELATIONS INTERNATIONALES Jeudi : 14 h à 17 h</p>
--

Professeur : Dan O'Meara
Bureau : A-3660
Tél. : 514 987-3000, poste 7991
Heures de bureau : **Mardi 10:30-12:00**
ou sur rendez-vous

Descriptif du cours

Introduction aux principaux concepts en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

Objectif du cours

Ce cours vise à initier les étudiants-es à la pratique de l'analyse des rapports internationaux. Il a un double objectif : tracer une vue d'ensemble de l'évolution de l'ordre mondial contemporain, et présenter une analyse *historique et critique* de l'émergence d'éléments constitutifs du système international et mondial. Ce cours s'appuie sur une série de concepts de base qui constituent des outils pour analyser les rapports et les conflits au sein de cet ordre international contemporain.

Structure du cours

Le cours se divise en trois parties :

1. La particularité des Relations internationales en tant que sous-champ de la science politique, c'est-à-dire son objet d'étude spécifique;
2. L'évolution simultanée de quatre des piliers de l'ordre international contemporain : le capitalisme, l'État-nation, le système interétatique et la guerre;
3. L'évolution des rapports mondiaux au XX^e siècle et les grandes transformations qui ont donné lieu à l'ordre mondial du XXI^e siècle.

Organisation pédagogique

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. **La lecture de l'ensemble des textes indiqués dans le calendrier ci-après est obligatoire.** La plupart de ces lectures sont regroupées dans le recueil de textes préparé par le professeur et disponible à la COOP-UQAM. Le calendrier ci-après indique l'endroit (via Internet) où vous pourrez vous procurer les deux (2) textes qui ne sont pas inclus dans le recueil.

Autre matériel bibliographique recommandé

- MACLEOD, Alex, et Philippe Bonditti, (dir.), 2019. *Relations internationales : Théories et concepts*, 4^e édition revue et augmentée, Montréal : Athéna éditions.

Évaluation

Résumés de texte :	5 x 3 % = 15 %
Quiz :	3 x 6 % = 24 %
Fiches de lecture :	4 x 9 % = 36 %
Examen de synthèse en 2 parties :	10 % + 15 % = 25 %

1. Résumés de lectures obligatoire (15 %)

- Les six (6) résumés de lectures obligatoires sont à remettre aux dates annoncés dans le calendrier ci-après. La remise du 1^e résumé au 17 septembre est **obligatoire**, mais elle ne sera pas corrigée. Le cinq (5) autres résumés compteront pour la note finales

2. Quiz sur les lectures obligatoires (24 %)

- Les quatre (4) quiz en classe auront lieu au début des séances selon dates annoncées dans le calendrier ci-après. Chaque quiz consiste de huit (8) questions à choix multiples. Les trois (3) meilleurs quiz compteront pour la note finale

3. Fiches de lecture (36 %)

- Les quatre (4) fiches représentent 36 % de la note finale, soit **9 % par fiche**. Chaque fiche doit être remises aux dates annoncées dans le calendrier ci-après.

Présentation des fiches :

- Remise par Moodle.
- Maximum 400 mots
- Imprimée à double interligne ou 1,5 ligne
- Police de caractères Times ou Times New Roman, en 12 points
- Pas de page de couverture

Échéancier des fiches :

Les fiches doivent être remises **au plus tard au début la séance en question**, selon le calendrier ci-après.

Aucune fiche remise en retard sans entente préalable ne sera corrigée.

Contenu des fiches :

Les fiches doivent être rédigées dans vos propres mots, donc pas de citations de l'auteur-e.

Chaque fiche doit contenir les quatre éléments ci-dessous, présentés dans l'ordre suivant :

- **Référence bibliographique** du texte analysé : elle devra être complète et exacte;
- **But de l'auteur-e** : amorcez par un verbe à l'infinitif (démontrer, examiner, présenter, contester, tracer, etc.), puis présentez l'objectif (ou les objectifs) de l'auteur-e (en quelques lignes);
- **Thèse** : il s'agit d'un énoncé susceptible d'être vrai ou faux, présentant le point de vue défendu par l'auteur-e dans le texte (2 ou 3 lignes);
- **Argumentation** : énumérez les arguments principaux soulevés par l'auteur-e pour démontrer sa thèse.

4. Examen synthèse

L'examen de synthèse aura lieu le **17 décembre** et portera sur l'ensemble de la matière du cours et des lectures obligatoires. Il est divisé en deux parties :

1^{re} partie : Vous répondrez à des questions à choix multiples portant sur l'ensemble de la matière du cours et des lectures obligatoires. Cette partie comptera pour **10 % de la note finale**.

2^e partie : Vous donnerez une définition courte (max. 5 phrases) de 10 concepts choisis parmi la liste des 30 concepts de base qui figure dans ce plan de cours. Cette partie comptera pour **15 % de la note finale**.

- ✓ Pour réussir le cours, il faut impérativement réaliser la totalité des étapes d'évaluation (5 résumés de textes, 4 quiz, 4 fiches et l'examen de fin de session). Par exemple, si quelqu'un a déjà cumulé la note de passage avant l'examen et décide de ne pas faire l'examen, il recevra la mention ÉCHEC pour le cours.
- ✓ Tout non respect d'une échéance d'une des modalités d'évaluation **doit être motivé par écrit** dès que la personne est en mesure de constater qu'elle ne pourra pas respecter ladite échéance.
- ✓ Les travaux remis en retard sans entente préalable **avec le professeur** ne seront **ni** corrigés **ni** considérés comme ayant été remis.
- ✓ Pour les 2 parties de l'examen final, vous vous engagez sur l'honneur à ne consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs ou autres appareils électroniques.

Les 30 concepts de base à maîtriser pour l'examen de synthèse du 17 décembre	
Anarchie internationale	Intérêt national
Avantage comparatif	Mercantilisme
Balance de paiements	Mondialisation
Capitalisme	Ontologie
Co-existence pacifique	Système westphalien
Dilemme de la sécurité	Puissance
Division internationale du travail	Sécurisation
Sécurité nationale	Sécurité collective
Société internationale	Épistémologie
État	Équilibre de puissances
Guerre	Gouvernance
Hégémonie	Souveraineté
Système de Bretton Woods	Idéalisme
Impérialisme	Système étalon or
Transnationalisation	Ordre mondial

Calendrier

Section I — Qu'est-ce que la discipline Relations internationales ?

- 10 sept.** - **Présentation du plan de cours**, discussion et adoption de la formule pédagogique et du mode d'évaluation.
- **L'objet d'étude (i)**

Lecture suggère

- OMEARA, Dan, 2020 (i), « Introduction », dans IDEM., *Introduction critique aux relations internationales et à la politique mondiale* (en préparation). **Disponible sur Moodle.**

- 17 sept.** - **L'objet d'étude (ii)**
- **Comment lire un texte**
- **Comment rédiger une fiche de lecture**



Remise **obligatoire** du 1^e résumé de lecture, portant sur le texte d'O'Meara (ii)

Lecture obligatoire

- OMEARA, Dan, 2020 (ii), « Chapitre 1 : Relations internationales et politique mondiale »,

- 24 sept** **En quoi consiste le pouvoir en politique mondiale?**



Remise du 2^e résumé de lecture, portant sur le texte d'O'Meara (iii)

Lecture obligatoire

- OMEARA, 2020 (iii), « Chapitre 2 : Comprendre le pouvoir en politique mondiale ».

SECTION II — L'évolution des piliers de l'ordre international

- 1 oct.** **La construction de l'État moderne**



Remise du 3^e résumé de lecture, portant sur le texte de Merle



1^{re} quiz portant sur les lectures obligatoires pour le 17 et le 24 sept.

Lecture obligatoire

- MERLE, Merle, 1986, « Les tribulations de l'État », dans IDEM, *Les acteurs dans les relations internationales*. Paris : Économica, **p. 20-43**

- 8 oct.** **L'évolution du capitalisme mondial**



Remise du 4^e résumé de lecture, portant sur le texte de Sternberg

Lecture obligatoire

- STERNBERG, Fritz, 1958, « L'expansion européenne et l'impérialisme », dans IDEM, *Le conflit du siècle*, Paris : Seuil, **p. 29-45**.

- 15 oct.** **Guerre et l'évolution de l'ordre mondial**



Remise du 5^e résumé de lecture, portant sur le texte de Sheehan



2^e quiz portant sur les lectures pour le 1 oct., et le 8 oct.

Lecture obligatoire

- SHEEHAN, Michael, 2012, « Le caractère changeant de la guerre », dans John Baylis, Steve Smith et Patricia Owens (dir.), *La globalisation de la politique mondiale*, Montréal : Modulo, p. 221-235.

SECTION III— Les rapports mondiaux au XX^e siècle

22 oct. Les racines de la Première Guerre mondiale



Remise de la 1^e fiche portant sur le texte de Keegan

Lecture obligatoire

- KEEGAN, John, 1990, « Tout homme est un soldat », dans IDEM, *La Deuxième Guerre mondiale*, Paris : Perrin, p. 11-36.

29 oct. Semaine de lecture

5 nov. Les conséquences de la Première Guerre mondiale et la crise des années 1930



Remise de la 2^e fiche portant sur le texte de Polanyi

Lecture obligatoire

- POLANYI, Karl, 1983[1944], « Années vingt conservatrices, années trente révolutionnaires », dans IDEM, *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard, p. 58-71.

12 nov. L'architecture institutionnelle de l'hégémonie américaine post-1945



Remise de la 3^e fiche portant sur le texte de Deblock et Hamel

Lecture obligatoire

- DEBLOCK, Christian et Bruno Hamel, 1995, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques*, no 26, automne 1994/hiver 1995, p. 9-42. Ce texte est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://classiques.uqac.ca/contemporains/deblock_christian/bretton_woods_ordre_econo/Bretton_Woods_ordre_eco.pdf

19 nov. La guerre froide et la bipolarité



Remise du 6^e résumé de lecture, portant sur le texte d'Hobsbawm



3^e quiz sur les lectures pour le 15 oct. et le 19 nov.

Lecture obligatoire

- HOBBSAWM, Eric, 1999, « Guerre froide », dans IDEM, *L'âge des extrêmes : le court vingtième siècle, 1914-1991*, Bruxelles : Complexe, p. 303-340.

26 nov. La montée et le déclin du Tiers-Monde



Remise du 7^e résumé de lecture, portant sur le texte de Comelieu

Lecture obligatoire

- COMELIAU, Christian, 1991, *Les relations Nord-Sud*. Paris : La Découverte, p. 12-41.

3 déc. La mondialisation



Remise de la 4^e fiche portant sur le texte de Gélinas

Lecture obligatoire

- GÉLINAS, Jacques B., 2015, « La vraie nature du néolibre-échange », dans IDEM, *Le néolibre-échange : L'hypercollusion business-politique*, Montréal : Écosociété, p. 95-126.

10 déc. Plus ça change, plus c'est pareil ?



4^e quiz, portant sur les lectures pour le 26 nov. et le 10 déc.

Lecture obligatoire

- DE SENARCLENS, Pierre, 2014, « 1914 et 2014 : nation et nationalisme », *Politique étrangère*, 2014/1, p. 145-156. **Ce texte est disponible en ligne à l'adresse suivante:** https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=PE_141_0145#

17 déc.



EXAMEN DE SYNTHÈSE EN 2 PARTIES

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.